



POLITIQUES D'INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE

par Michel Pagé
Mars 2011

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec 

**POLITIQUES D'INTÉGRATION
ET COHÉSION SOCIALE**

par Michel Pagé
Mars 2011

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'auteur de cette étude est monsieur Michel Pagé, Ph. D.,
professeur associé au Département de psychologie de l'Université de Montréal,
chercheur au Centre d'études ethniques des universités montréalaises
et au Centre Métropolis du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PREMIÈRE PARTIE :	
LA RELATION ENTRE INTÉGRATION LINGUISTIQUE ET COHÉSION SOCIALE	3
1.1. Définition de l'intégration linguistique	4
1.1.1. L'intégration en français des jeunes anglophones	6
1.1.2. L'intégration en français des immigrants	7
1.2. La cohésion sociale	8
1.3. Une relation bidirectionnelle	10
DEUXIÈME PARTIE :	
INTÉGRATION LINGUISTIQUE ET COHÉSION SOCIALE EN ÉDUCATION	11
2.1. Remplacement d'une première approche unidirectionnelle par une approche bidirectionnelle	11
2.2. Diplomation en français des enfants d'immigrants.....	13
2.3. La préférence pour le français.....	14
2.4. Une mesure favorable aux aspects IRS et AM de la cohésion sociale.....	15
2.5. Interactions entre francophones et anglophones	15
2.6. Une vocation communautaire pour l'école de quartier pour favoriser les cohésions sociales EARC et IRS	17
2.7. Préférence pour les études collégiales en français.....	17
TROISIÈME PARTIE :	
INTÉGRATION LINGUISTIQUE ET COHÉSION SOCIALE AU TRAVAIL.....	21
3.1. La réalité linguistique du monde du travail	21
3.2. La Charte a une portée réelle quoique circonscrite dans le monde du travail	23
3.3. L'intégration réussie au monde du travail francophone : une étape cruciale de l'intégration linguistique en français.....	24
3.4. La complémentarité des trois aspects de la cohésion sociale dans l'intégration en français.....	25
3.5. L'appui de la recherche à cette thèse	25
3.6. Les conditions d'une intégration réussie au monde du travail francophone	27
QUATRIÈME PARTIE :	
L'ÉTAT DE LA PRÉFÉRENCE DES IMMIGRANTS POUR LA LANGUE FRANÇAISE.....	33
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	39

INTRODUCTION

La cohésion sociale¹ sert de cadre de référence aux recommandations de l'avis de 2008 du Conseil supérieur de la langue française sur les politiques d'intégration linguistique des immigrants. Le titre du document relie en effet explicitement langue et cohésion sociale : Le français, langue de cohésion sociale.

La cohésion sociale est une expression plus fréquemment utilisée en rapport avec des politiques sociales ou économiques. Les recensions des écrits effectuées par Jenson (1998) et par Beauvais et Jenson (2002) comptent une masse de documents publics et de textes d'auteurs qui y font référence sous différents angles.

Comme le résume le sommaire de l'étude de 2002, la cohésion sociale est tantôt étudiée sous l'angle des facteurs qui la menacent, tels que la mondialisation des marchés, la diversité croissante de la population et les caractéristiques de certaines communautés, tantôt sous l'angle des variables qui sont influencées favorablement par elle, telles que la performance économique du pays, le bien-être de la population, la santé et la participation aux institutions démocratiques.

En tant qu'objet d'étude, la cohésion sociale n'a pas encore de statut scientifique établi, à défaut surtout de théories solides qui permettraient d'interpréter et de comprendre les corrélations observées dans d'innombrables études où elle se trouve mise en rapport avec des variables influencées par elle ou qui l'influencent. Cependant, la cohésion sociale, lorsqu'elle sert de cadre de référence dans la conception et l'analyse de politiques, a un statut bien reconnu. Comme l'écrivent Beauvais et Jenson (2002), elle est utile pour guider la pensée à travers des enjeux politiques complexes. Et dans cet usage, les corrélations entre certaines variables et la cohésion sociale sont utiles. Elles attirent l'attention, par exemple, sur l'interdépendance des phénomènes économiques et sociaux.

1. La tâche à accomplir dans ce texte n'est pas des plus faciles, car un des deux membres de la relation que nous voulons examiner, la cohésion sociale, est une expression qui n'a pas encore acquis une signification consensuelle dans le monde scientifique. P. Bernard considère que l'expression « cohésion sociale » renvoie à « une de ces constructions mentales hybrides [...] qui sont d'une part fondées, en partie et sélectivement, sur une analyse des données de la situation, ce qui leur permet à la fois d'être relativement réalistes et de bénéficier de l'aura légitimante de la méthode scientifique; et elles conservent d'autre part une indétermination qui les rend adaptables aux différentes situations, assez flexibles pour suivre les méandres et les nécessités de l'action politique au jour le jour » (1999, p. 2). Malgré cette réserve épistémologique, Bernard ne considère pas moins la cohésion sociale comme un « quasi-concept » utile. Elle fait partie de ces « instruments intellectuels qu'on ne peut ignorer, parce qu'ils contribuent à l'analyse des politiques publiques et parce qu'ils fournissent une lecture partiellement juste de la réalité; mais en même temps, il faut les considérer en quelque sorte comme des données, comme des indicateurs de ce que ce discours politique veut dire et de ce qu'il veut taire » (1999, p. 3). Nous espérons que le texte qui suit respecte les balises qui sont tracées par ces extraits du texte de P. Bernard.

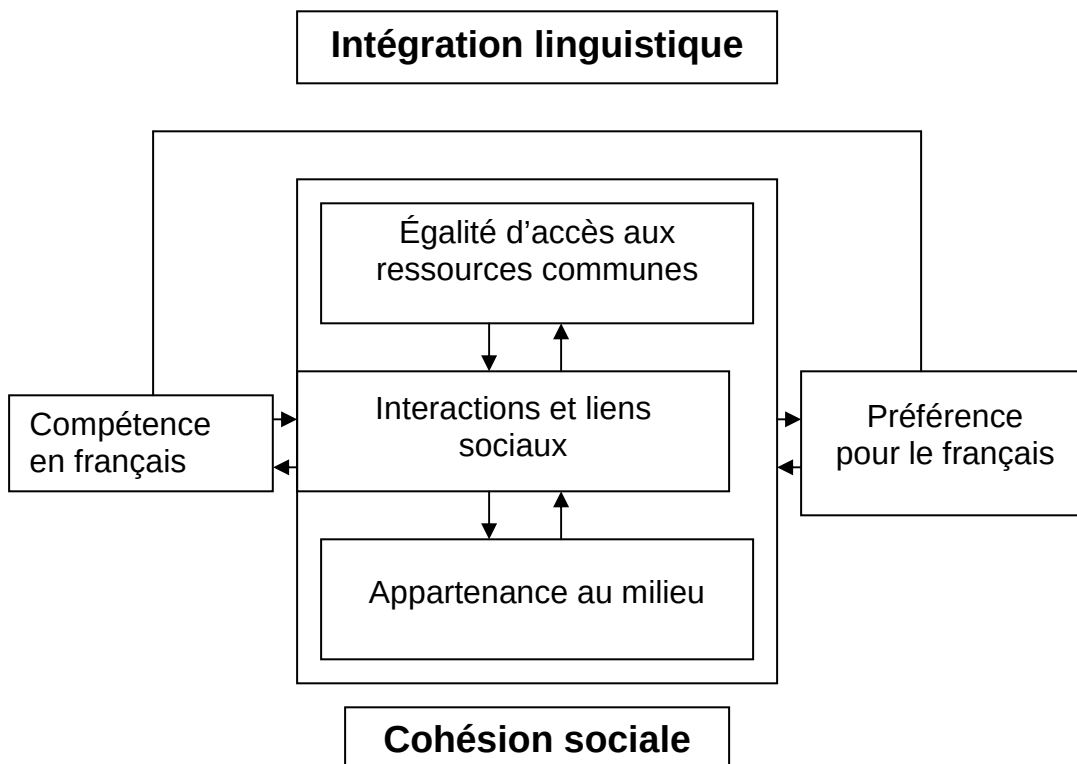
Nous nous intéressons dans ce document à l'utilisation de la cohésion sociale dans la conception de politiques linguistiques, car c'est clairement en ce sens qu'elle est utilisée dans l'avis du Conseil. Il faut souligner que concevoir les politiques d'intégration linguistique des minorités dans la perspective de la cohésion sociale est une première au Québec.

Il devient donc nécessaire, dans ce contexte, de préciser la signification qui est donnée à la cohésion sociale dans la perspective de l'intégration linguistique en français des minorités anglophones et immigrantes du Québec. L'objectif de ce texte est d'y contribuer en dégagant la signification donnée à la cohésion sociale dans l'avis mentionné précédemment.

Il y a aussi grand intérêt à montrer dans quelle direction la visée de la cohésion sociale influence les politiques et programmes d'intégration linguistique au Québec. Pour ce faire, en plus de considérer les orientations proposées par l'avis de 2008 du Conseil, nous désignerons certains changements importants survenus dans les politiques d'intégration des immigrants au cours des années passées comme des actions en faveur de la cohésion sociale, même si cette expression n'est pas toujours utilisée pour expliquer les objectifs de ces actions.

PREMIÈRE PARTIE : LA RELATION ENTRE INTÉGRATION LINGUISTIQUE ET COHÉSION SOCIALE

Le schéma suivant aide à mettre en rapport les principaux éléments définitoires qui serviront à expliciter la relation entre intégration linguistique et cohésion sociale.



Comme l'illustre le schéma, la relation entre intégration linguistique et cohésion sociale est complexe, et il convient de prendre le temps d'en établir clairement les composantes. D'abord, il faut remarquer que la définition de l'intégration linguistique comporte deux aspects : compétence en français et préférence pour le français. En second lieu, pour rendre compte de l'utilisation de la notion de cohésion sociale, trois éléments définitoires sont nécessaires, et ils occupent la partie centrale du schéma. Enfin, la relation entre les éléments de l'intégration linguistique et la cohésion sociale est une relation bidirectionnelle, au sens où ces éléments sont en interaction et semblent s'influencer l'un l'autre. Il en est de même pour les trois éléments définissant la cohésion sociale, qui sont en interaction entre eux.

1.1. DÉFINITION DE L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE

L'intégration linguistique se définit par deux éléments :

- l'acquisition d'une compétence en français;
- une préférence pour le français comme langue d'usage public.

L'acquisition de la compétence à parler et écrire le français est une condition dont on comprend facilement l'utilité pour l'intégration linguistique en français. Précisons toutefois que la compétence ne se définit pas par un niveau déterminé de maîtrise de la langue ni par l'usage d'un accent particulier. Il faut plutôt penser à plusieurs niveaux. Le niveau minimal serait, par exemple, celui d'un employé du secteur des services capable de comprendre les demandes des clients et de formuler quelques phrases qui permettent d'effectuer des transactions simples. Au dépanneur ou lors d'une course en taxi, ce niveau peut correspondre à peu de choses. À l'autre extrême, la compétence exigée dans un emploi où la communication est l'essentiel de la transaction, comme l'enseignement, suppose une maîtrise de la langue très élaborée. La distinction entre compétence orale et écrite est pertinente ici, car la maîtrise du discours écrit n'est pas requise dans tous les cas, mais, lorsqu'elle l'est, elle suppose un long apprentissage. Il y a plusieurs niveaux intermédiaires entre ces deux pôles. C'est ce qui motive le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à distinguer trois niveaux dans la maîtrise du français : débutant, intermédiaire, avancé, qui sont définis de façon très détaillée dans ses documents officiels.

Voyons maintenant pourquoi nous avons besoin d'un second élément de définition de l'intégration linguistique.

D'après les données du recensement de 2006 (Statistique Canada, 2009), dans le Québec hors de la RMR de Montréal réside 53 % de la population. Presque partout, les Québécois de langue maternelle française sont en surnombre de dix pour un. Dans ce contexte, la prédominance du français dans la communication publique ne fait aucun doute.

Par contre, selon la même source, dans la RMR de Montréal, où réside 47 % de la population, la diversité linguistique est grande. C'est là que résident plus de 73 % des anglophones de langue maternelle anglaise, où ils comptent pour 12,5 % de la population. Plus de 87 % des immigrants

s'installent dans cette région du Québec, où ils comptent pour 21,8 % de la population. Ce qui fait que le surnombre des francophones (langue maternelle) n'est plus que de 2,85 pour un.

L'intégration linguistique de la majorité des immigrants se fait donc dans un contexte où le français est encore la langue la plus utilisée, mais où l'anglais est présent dans toutes les sphères de la communication publique.

Le tableau suivant, tiré du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec* (OQLF, 2008), illustre bien cette situation pour le monde du travail. Tous les cas de figure possibles de l'utilisation du français au travail s'y trouvent, de l'usage exclusif (42,6 %) jusqu'à aucun usage (7,95 %), en passant par un usage prédominant du français et d'un peu d'anglais (29,8 %), un usage égal des deux langues (7,5 %) et un usage prédominant de l'anglais avec un peu de français (11,5 %).

Langues utilisées au travail dans la RMR de Montréal (2001)	Pourcentage
Français uniquement	42,6 %
Français principalement	29,8 %
Français et anglais également	7,5 %
Français de façon complémentaire	11,5 %
Aucunement le français	7,95 %

La majorité des travailleurs de la RMR de Montréal (56,75 %) utilisent l'anglais à des degrés divers dans leur milieu de travail d'après ces statistiques datant de 2001. Remarquons bien que ces statistiques décrivent la situation dans la RMR de Montréal. L'usage de l'anglais est plus grand encore lorsque l'on considère uniquement l'île de Montréal. Une compétence bilingue français-anglais est donc nécessaire pour exercer un emploi dans une majorité de lieux de travail, ce qui vaut autant pour les immigrants et les anglophones que pour les francophones.

Ce qui conduit à poser la question : dans quelle mesure les anglophones et les immigrants sont-ils capables de répondre à cette exigence?

1.1.1. L'intégration en français des jeunes anglophones

Actuellement, un grand nombre de jeunes anglophones apprennent le français à l'école primaire. Par exemple, le site Web de la commission scolaire English Montreal, qui est la plus grosse commission scolaire anglophone de la région de Montréal, indique la proportion de l'enseignement donné en français dans ses écoles primaires :

- dans le programme anglais, 32 % de l'enseignement est donné en français;
- dans le programme bilingue, la proportion est de 50 %;
- dans le programme d'immersion, elle est de 62 %.

La compétence en français acquise par les jeunes qui fréquentent ces écoles est surtout orale; la maîtrise du français écrit fait défaut, comme le souligne un rapport du Quebec Community Groups Network (2009).

Parmi l'ensemble des Québécois de langue maternelle anglaise, adultes et enfants confondus, 70,4 % se déclarent capables de soutenir une conversation en français. Au travail, en 2006, 24 % utilisaient le français le plus souvent (seul ou avec une autre langue), et 41 % le faisaient régulièrement (Statistique Canada, 2009).

Quant à la préférence pour le français chez les anglophones québécois, le *Portrait des minorités de langue officielle du Canada : les anglophones québécois*, publié récemment par Statistique Canada (Corbeil, Chavez et Pereira, 2010), apporte les données les plus détaillées sur ce point².

2. Les données les plus en évidence dans cette étude ne se rapportent pas seulement aux anglophones qui ont l'anglais pour langue maternelle; elles incluent tous ceux pour qui l'anglais est la première langue officielle parlée. « À la différence de la population de langue maternelle anglaise, la PLOP [première langue officielle parlée] anglaise exclut les personnes dont l'anglais est la langue maternelle, mais qui ne pouvaient soutenir une conversation en anglais au moment du recensement. En outre, la population anglophone (selon la PLOP) comprend les personnes de tierce langue maternelle qui parlent l'anglais le plus souvent à la maison, de même que celles qui, bien qu'ayant une tierce langue comme principale langue d'usage au foyer, peuvent également soutenir une conversation en anglais, mais non en français. Elle comprend également la moitié de l'effectif des personnes pouvant soutenir une conversation en français et en anglais et qui parlent une tierce langue ou les deux langues officielles le plus souvent à la maison » (Corbeil, Chavez et Pereira, 2010, p. 8). Cette définition élargie du groupe linguistique anglophone tient compte du fait que c'est le groupe qui s'enrichit le plus de l'apport de la mobilité linguistique intergénérationnelle des groupes francophone et surtout allophone (p. 26).

L'étude fait une large place à l'utilisation des langues dans divers domaines de la sphère publique tels les commerces, les institutions du système de santé, les activités de bénévolat, de soutien social, les activités communautaires ou sportives, etc.

Le constat général est que « dans tous les domaines des sphères privée et publique l'anglais est la langue la plus souvent utilisée chez les personnes dont la première langue officielle parlée est l'anglais (PLOP Anglais). L'anglais est également parlé le plus souvent avec les amis dans une proportion de 87 % » (p. 39).

Quelques résultats plus détaillés précisent le tableau : « Près de 60 % des anglophones y font une utilisation prédominante de cette langue au sein des réseaux immédiats ou dans les institutions et commerces, cette proportion est de 53 % au travail. En outre, près de 20 % de cette population a déclaré faire usage de l'anglais à égalité avec le français dans ces trois domaines de l'espace public. Au travail, les données de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle (EVMLO) révèlent que près de 25 % des personnes dont l'anglais est l'unique première langue officielle parlée font surtout ou seulement usage du français. Cette proportion atteint environ 20 % dans les réseaux immédiats et dans les interactions avec les représentants des institutions et dans les commerces » (p. 39).

La connaissance du français est plus répandue que le laissent présager ces chiffres. Le taux de bilinguisme anglais-français de ce groupe linguistique est passé de 67,2 % en 2001 à 69,8 % en 2006. Raison de plus pour considérer de façon complémentaire la compétence et la préférence à parler une langue.

1.1.2. L'intégration en français des immigrants

L'acquisition d'une compétence en français est nécessaire pour approximativement 40 % des nouveaux arrivants allophones (MICC, 2008a, 2008b). Mais ce n'est pas la seule compétence attendue, puisque la connaissance de l'anglais est exigée d'un grand nombre d'immigrants, comme le révèle le tableau suivant, qui présente des données du recensement de 2006 sur les langues utilisées au travail par les immigrants dans la RMR de Montréal (Statistique Canada, 2009).

Langues utilisées au travail (2006) RMR Montréal	Immigrants 507 000
Français le plus souvent (seul ou avec autre langue)	65 %
Français régulièrement	15 %
Français et anglais également	12 %

Parce que près de 70 % des immigrants adultes peuvent parler français et anglais, leur préférence à parler français est un élément clé de leur intégration linguistique dans cette langue. D'où la nécessité du second élément définissant l'intégration linguistique : la préférence pour le français.

Qu'en est-il de la préférence des immigrants pour le français? Nous répondrons à cette question dans la quatrième partie de ce texte.

1.2. LA COHÉSION SOCIALE

La revue des écrits de Beauvais et Jenson (2002) fait état de plusieurs définitions de la cohésion sociale. Les auteures y font surtout référence à un article de Kearns et Forest publié en 2000 qui, par une revue des écrits sur l'incidence des politiques des villes du Royaume-Uni sur la cohésion sociale, retrace l'usage de cinq éléments définitoires de la cohésion sociale. Nous pensons que l'objectif de cohésion sociale tel que nous l'observons dans l'avis du Conseil (2008) utilise trois éléments parmi les cinq relevés par ces auteurs³.

3. Les deux autres aspects de la cohésion sociale distingués par Kearns et Forest sont le partage de valeurs communes et d'une culture civique ainsi que l'ordre social. L'adhésion à des valeurs communes comme base de l'intégration à la société québécoise est, pour sûr, un thème très présent dans le débat collectif sur la société québécoise. On sait l'importance que leur accordent G. Bouchard et C. Taylor dans *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation*, le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Québec, Gouvernement du Québec, 2008). Ils mettent l'accent en particulier sur le français langue commune, l'égalité des sexes, la séparation de l'État et des religions. Quant à l'autre aspect, l'ordre social, c'est aussi un sujet de préoccupation très présent dans la discussion sur la vie en société de personnes appartenant à une diversité aussi grande de cultures et de modes de vie que celle présente au Québec. Ce n'est pas un sujet de préoccupation propre au Québec. Presque toutes les sociétés occidentales sont préoccupées par le maintien d'un bon degré d'harmonie sociale en dépit de la grande diversité des cultures et des appartenances des personnes qui se côtoient dans la vie quotidienne des grandes villes particulièrement. Si nous devons traiter de l'intégration des immigrants dans son ensemble, nous devrions certes accorder une place à ces aspects; mais ils sont peu présents dans la discussion sur l'intégration linguistique, sans doute, en partie, pour la raison que ces deux aspects sont moins visés par des politiques publiques que les trois aspects que nous avons retenus.

Voici donc ces trois éléments définissant la cohésion sociale qui sont présents dans la revue des écrits mentionnée et qui nous paraissent utiles à l'analyse des orientations des politiques d'intégration linguistique proposées par le Conseil, mais aussi par les changements apportés au fil des ans dans les politiques publiques en matière d'intégration des immigrants.

Cohésion sociale EARC : Égalité d'Accès aux Ressources Communes. Kearns et Forest (2000) mettent l'accent, dans leur définition de cet élément, sur la solidarité sociale en tant que base de la redistribution des richesses et des possibilités de revenus qui entraînent une réduction des inégalités sociales et économiques. Par cet élément, ils proposent une vision de la cohésion sociale qui s'assimilerait à un programme de gouvernance d'orientation sociodémocrate. Dans la perspective de l'intégration linguistique, la visée de cohésion sociale couvre un champ moins vaste. En ce sens, nous proposons comme élément définissant la cohésion sociale que les minorités immigrantes peuvent compter sur les moyens qui assurent leur accès égal aux ressources communes que sont notamment l'éducation et le travail. Les moyens impliqués ne peuvent être fournis que par des programmes dont l'examen constitue l'essentiel du propos de nos deuxième et troisième parties.

Ces programmes visent en premier lieu, comme résultat immédiat, à assurer l'égalité d'accès aux ressources en éducation et au travail. Les capacités et les ambitions de chacun ainsi que ses conditions socioéconomiques constituent certainement un facteur qui détermine grandement dans quelle mesure l'égalité des chances se traduira par une réelle équité dans la réussite.

Cohésion sociale IRS : Insertion dans les Réseaux Sociaux. Kearns et Forest (2000) proposent comme autre marque de cohésion sociale un haut degré d'interaction sociale au sein des communautés. Les liens sociaux qui se nouent dans ces interactions sont une donnée première dans l'évitement de la marginalisation et dans la possession d'une bonne santé mentale.

Dans le cas qui nous intéresse, il ne s'agit pas de liens forts, comme les liens familiaux, qui sont très importants pour la plupart des gens, mais qui ne peuvent évidemment pas assurer l'intégration sociale des immigrants. Il s'agit plutôt de liens plus faibles, comme les liens d'amitié, de camaraderie, qui se nouent dans l'environnement plus large que la famille et la parenté, soit le voisinage, le milieu de travail, les associations, etc. Nous verrons plusieurs exemples de l'importance de cet aspect.

Cohésion sociale AM : Appartenance au Milieu. Les notions d'appartenance, d'attachement au milieu, sont un autre élément définissant la cohésion sociale selon les auteurs dont nous nous inspirons ici. L'appartenance a un lien avec le partage de valeurs communes et la volonté de participer à l'action collective visant l'amélioration de ce milieu. Elle a aussi un lien avec la formation d'une identité partagée, qui peut être l'identité d'un groupe social, d'un milieu de travail, d'un voisinage, d'une région, d'un pays. Cet aspect de la cohésion sociale ne comporte pas de préférence pour un pôle d'appartenance en particulier, soit un pôle plutôt local ou un pôle ayant la dimension de la société dans son ensemble. En ce sens, la définition n'est pas liée à une posture nationaliste favorisant l'appartenance à un pôle qui serait constitué de la nation ou à une posture plutôt favorable aux identités particulières qui subdivisent la société. Elle n'est pas non plus opposée à la mobilité spatiale et tient pour acquis que les appartenances se succèdent dans la vie de nombreuses personnes au gré des déménagements, changements d'emploi, etc.

Bien que nous cherchions à les définir séparément, ces aspects de la cohésion sociale ne sont pas mutuellement exclusifs. Comme nous le verrons largement par la suite, les actions visant l'intégration linguistique peuvent avoir en vue l'un ou l'autre des trois éléments ou deux ou trois en même temps.

1.3. UNE RELATION BIDIRECTIONNELLE

Dans l'ensemble des recherches montrant une relation entre une ou plusieurs variables socioéconomiques et un indicateur de cohésion sociale, les résultats s'expriment la plupart du temps sous la forme de la corrélation (Beauvais et Jenson, 2002, p. 11). Cela doit conduire à penser, comme le suggèrent ces auteurs, la relation entre langue et cohésion sociale comme une interaction, plutôt que de chercher des arguments en faveur de relations causales unidirectionnelles.

Cela signifie en matière linguistique que :

- la langue commune apparaît comme un facteur contribuant à la cohésion sociale;
- la cohésion sociale apparaît comme une condition favorisant l'apprentissage et l'usage de la langue commune.

DEUXIÈME PARTIE : INTÉGRATION LINGUISTIQUE ET COHÉSION SOCIALE EN ÉDUCATION

Les mesures d'intégration des jeunes élèves issus de l'immigration mises en place dans le système scolaire francophone ont pour visée prioritaire de franciser la grande majorité de ces enfants. C'est l'objectif très clairement énoncé par la Charte de la langue française elle-même. Cependant, cette visée s'inscrit depuis les débuts dans l'objectif plus large qu'est l'acquisition des connaissances et des compétences requises pour réussir sa vie au Québec. La visée de cohésion sociale (EARC) est présente pendant tout ce temps, même s'il est plutôt rare que l'on utilise cette expression pour désigner l'objectif d'assurer les chances de réussite scolaire les plus égales possible, nonobstant le déficit linguistique et parfois une différence culturelle importante.

Lorsque l'on aborde la scolarisation des enfants d'immigrants, les nombres sont importants. Les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais ni une langue des nations autochtones comptent pour 12,5 % des effectifs généraux, soit 131 493 élèves (vers 2006-2008). À Montréal, ils représentent 36,5 % de la clientèle scolaire. Les élèves issus de l'immigration dont la langue maternelle est le français ou l'anglais (et souvent une autre langue) sont au nombre de 206 125 (vers 2006), soit 19,1 % des effectifs. À Montréal, ils représentent 51 %. Toutes ces données sont tirées d'une excellente publication de M. McAndrew (2010).

2.1. REMPLACEMENT D'UNE PREMIÈRE APPROCHE UNIDIRECTIONNELLE PAR UNE APPROCHE BIDIRECTIONNELLE

La première approche de l'intégration des enfants d'immigrants à l'école française portait clairement l'empreinte d'une vision unidirectionnelle de la relation entre francisation et réussite scolaire. La classe d'accueil, dont les premières furent mises sur pied en 1969, avait en effet pour mandat de préparer les élèves allophones à fonctionner en classe ordinaire comme les autres, par un enseignement structuré du français durant au moins une année pendant laquelle ils étaient groupés en petit nombre. Cette relation unidirectionnelle s'écrit comme suit :

Francisation intensive ► cohésion sociale (accès égal aux ressources en éducation)

La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle promulguée par le ministère de l'Éducation en 1998 a sonné l'alarme à ce sujet, constatant la tendance à l'allongement du séjour en classe d'accueil bien au-delà des dix mois prévus à l'origine. Comme le rappelle

McAndrew (2010), en 1988, 30 % de la clientèle y passait plus de deux ans. En 1998, ce nombre était de 50 %. Sans compter le postaccueil, qui retardait encore davantage l'intégration en classe ordinaire.

Ce sont les arguments en faveur de l'intégration sociale des nouveaux arrivants qui ont incité à créer de nouvelles formules de francisation favorisant leur intégration en classe ordinaire le plus rapidement possible, dans le but explicite de favoriser leur intégration sociale. Ce qui peut être interprété comme une préoccupation pour la cohésion sociale (IRS).

Les formules utilisées depuis sont :

- l'immersion partielle en classe ordinaire dans des matières qui exigent peu de connaissance du français;
- l'intégration en classe ordinaire avec soutien linguistique (qui est la formule la plus utilisée en Ontario).

En ce qui concerne la promotion de l'usage du français, le Ministère soutient chaque année plus de trois cents activités faites dans les milieux scolaires pour favoriser la communication en français, l'intérêt pour les produits culturels francophones et le rapprochement famille-école-communauté.

Comme le souligne McAndrew (2010), les nouvelles formules mieux adaptées aux besoins n'impliquent pas l'abandon total de la formule de la classe d'accueil, car il y a des cas pour lesquels c'est la seule ressource qui peut convenir, notamment pour les enfants qui arrivent au Québec non scolarisés à un âge déjà trop avancé pour une intégration dans les classes de petits de six ans, en première année.

Il n'y a plus maintenant cette attente que les élèves immigrants arrivent de la classe d'accueil en classe ordinaire parfaitement capables de fonctionner comme les autres élèves. L'apprentissage dans toutes les matières scolaires soutenu par des mesures de soutien appropriées en classe ordinaire est devenu le creuset de la véritable intégration en français (McAndrew, 2010, p. 145 et sq.).

On comprend que la francisation favorisant l'intégration des enfants allophones en classe ordinaire la plus rapide possible est un engagement en faveur de la cohésion sociale entendue comme l'égalité d'accès aux ressources éducatives, égalité qui est ce que l'on cherche à favoriser par l'intégration sociale des enfants d'immigrants en classe ordinaire. On mise donc sur les liens sociaux que vont créer les jeunes immigrants avec les Québécois pour optimiser leur apprentissage de la langue. Ce qui donne une relation qui s'écrit comme suit :

Cohésion sociale (IRS) ► francisation ► chances de réussite

Cette triple relation fait apparaître la complémentarité nécessaire de deux conceptions de la cohésion sociale :

Francisation ↔ cohésions sociales EARC + IRS

D'après les données citées par McAndrew (2010), la réussite de la francisation des enfants d'immigrants est plutôt satisfaisante. Trois cohortes ayant commencé le secondaire en 1994-1996 obtiennent un taux de réussite aux examens de français de la fin du secondaire qui est du même ordre chez les enfants d'immigrants (85,1 %) que chez la population scolaire d'origine québécoise de longue date (89,6 %). Les résultats moyens permettent le même constat : 73,4 % pour les enfants d'origine immigrante et 76,2 % pour l'ensemble des élèves québécois. Comme l'ont montré des recherches utilisant des instruments plus précis que les examens ministériels, ces résultats ne signifient pas que tous ont une maîtrise suffisante de la langue française; un grand nombre (non précisé) sont encore limités à une langue scolaire insuffisante pour le monde du travail ou pour les études supérieures (McAndrew, 2010, p. 148). Cela est vrai aussi pour un grand nombre de jeunes Québécois de langue maternelle française en ce qui concerne les compétences en langue écrite.

2.2. DIPLOMATION EN FRANÇAIS DES ENFANTS D'IMMIGRANTS

Chez les élèves nés à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger, 45,5 % obtiennent le diplôme d'études secondaires en cinq ans, contre 57,8 % pour l'ensemble de la population d'élèves. Après sept ans de scolarité, l'écart persiste : 57,4 % contre 69 %. Un pourcentage équivalent atteint le collégial : 52,8 % des jeunes immigrants, contre 54,8 % de la population scolaire en général (d'après MELS, 2007, rapporté par McAndrew, 2010, p. 152).

Ces résultats généraux cachent des différences importantes dans la cohorte d'enfants d'immigrants. Comme le rapporte McAndrew (2010), les élèves des communautés noires, particulièrement ceux d'origine antillaise de langue maternelle anglaise ou créole, sont les plus affectés par un retard scolaire ou un échec à obtenir un diplôme; quatre élèves sur dix de ce groupe seulement obtiennent un diplôme d'études secondaires. Les facteurs qui affectent le plus la carrière scolaire des élèves d'origine immigrante sont : le fait d'être né au pays ou à l'étranger, la classe d'entrée dans le système scolaire, le retard scolaire à l'arrivée, le niveau socioéconomique de la famille.

La connaissance de telles données a déclenché plusieurs actions de la part des autorités concernées : interventions adaptées aux clientèles pluriethniques défavorisées, éducation antiraciste, actions liées à l'éducation interculturelle, etc. Ce sont toutes des mesures qui s'insèrent dans une visée de cohésion sociale. En invoquant explicitement la cohésion sociale sous l'angle de l'égalité d'accès aux ressources éducatives, l'avis du Conseil (2008) recommande que des investissements spéciaux soient faits pour ces cas difficiles.

2.3. LA PRÉFÉRENCE POUR LE FRANÇAIS

La perspective élargie sur la cohésion sociale impliquant les interactions sociales des jeunes immigrants avec des jeunes de la société d'accueil a suscité l'intérêt de chercheurs pour les usages linguistiques dans les échanges informels en milieu scolaire. Deux recherches menées au primaire et au secondaire, dans des écoles francophones typiques de l'île de Montréal, donnent des résultats à ce sujet.

Dans les échanges informels à l'école, les élèves immigrants utilisent plus souvent le français que l'anglais au primaire et au secondaire. Mais l'anglais est aussi très utilisé (McAndrew *et al.*, 1999). Dans la vie sociale hors de l'école, le français et la langue d'origine sont utilisés presque également; l'anglais est moins utilisé (Rossell, 2006).

Une recherche effectuée au Conseil supérieur de la langue française (Girard-Lamoureux, 2004) s'est intéressée à la préférence accordée au français dans la vie publique à l'âge adulte en fonction de la langue de la première école fréquentée. Parmi ceux qui ont fréquenté l'école française après l'adoption de la Charte (N = 519), 65 % ont accordé leur préférence au français, contre 36,5 % de ceux qui ont fréquenté l'école anglaise (N = 143).

2.4. UNE MESURE FAVORABLE AUX ASPECTS IRS ET AM DE LA COHÉSION SOCIALE

Le remplacement des commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires francophones et anglophones en 1998 est une mesure qui peut être appréciée du point de vue de la cohésion sociale.

Cette mesure n'a pas qu'assuré aux anglophones autant qu'aux francophones l'accès égal à des ressources éducatives de qualité. Elle a éliminé les inégalités de statut liées à la religion, un changement qui :

- favorise l'égalité de statut dans les interactions sociales des jeunes réquantant la même école (cohésion IRS);
- rend possible l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à l'école chez les élèves de religion autre que catholique, lesquels se trouvaient marginalisés sous le régime des commissions scolaires confessionnelles (cohésion AM).

2.5. INTERACTIONS ENTRE FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Le régime des commissions scolaires linguistiques implique que les jeunes habitant une même ville ou un même quartier sont scolarisés dans des écoles de commissions linguistiques différentes qui peuvent même parfois être situées sur la même rue. Il faut se demander si la cohésion sociale (interaction entre membres des communautés locales) est compromise ou encore possible dans pareil contexte.

La connaissance du français par les immigrants et la compétence en français que les anglophones acquièrent au cours de leur scolarité primaire devraient favoriser les contacts entre les jeunes éduqués dans des écoles séparées et qui vivent dans le même environnement. Est-ce le cas?

Les recherches sont plutôt rares dans ce domaine. L'une a été menée dans des écoles de la partie ouest de l'île où la population comprend une proportion importante d'anglophones et de francophones (Pagé, Côté et Lasry, 2006).

Cette recherche révèle que les contacts entre groupes linguistiques sont fréquents dans la communauté en dépit de la division linguistique du système scolaire. Dans notre cohorte de

mille deux cents répondants, plus de 75 % des élèves avaient participé à des activités mixtes, sur une base régulière et pendant plusieurs années dans la plupart des cas.

Ces contacts avaient eu lieu dans le cadre d'activités organisées dans les municipalités (sports et loisirs culturels). Ils avaient eu lieu aussi dans un cadre informel de fréquentations sociales, dont nous ne tenons pas compte dans cette étude. Dans les activités organisées, le français était largement utilisé dans l'animation des activités et dans les interactions. Mais plusieurs préféraient l'anglais dès que l'occasion se présentait. Le climat social des contacts qui avaient eu lieu dans le cadre d'activités organisées était estimé très bon par la plupart des répondants. Les immigrants francophones montraient une plus grande proximité psychosociale avec les anglophones que celle manifestée par les francophones natifs. Les immigrants anglophones étaient plus proches des anglophones que des francophones. Les francophones natifs en contact partageaient des dispositions favorables tout en affichant une forte identité sociale et un très haut niveau d'estime de soi collective.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport subventionne depuis quelques années une initiative de jumelage de classes d'écoles francophones et anglophones. Ce projet novateur porte le nom de PÉLIQ-AN (Programme d'échanges linguistiques intra-Québec – approche nouvelle).

Une enquête de l'Institut Missisquoi (2001) conduite dans tout le Québec fournit des données intéressantes sur les relations entre francophones et anglophones adultes.

Parmi les répondants francophones de cette recherche :

- 50 % avaient des contacts réguliers avec des anglophones;
- 49 % avaient un ami intime anglophone;
- 83 % estimaient bonne la qualité des relations avec les anglophones dans leur région de résidence;
- 43 % jugeaient que les relations avec anglophones s'étaient améliorées en dix ans;
- 43 % jugeaient que les relations avec anglophones étaient restées inchangées en dix ans.

2.6. UNE VOCATION COMMUNAUTAIRE POUR L'ÉCOLE DE QUARTIER POUR FAVORISER LES COHÉSIONS SOCIALES EARC ET IRS

Suivant l'avis du Conseil (2008) ainsi que certains experts qui se sont prononcés sur le sujet tels que Chicha et Charest (2008), il est nécessaire de mieux coordonner les services d'intégration des immigrants qui relèvent d'administrations différentes.

Le Conseil préconise que l'école de quartier devienne le lieu clé de cette coordination en assurant tous les services (cohésion sociale EARC) :

- francisation;
- initiation culturelle;
- relations avec l'école;
- préparation à l'emploi.

La mise à contribution de bénévoles du quartier permettrait que les immigrants nouent très tôt des liens sociaux avec des gens qu'ils côtoient dans le voisinage, ce qui favoriserait la cohésion sociale IRS.

2.7. PRÉFÉRENCE POUR LES ÉTUDES COLLÉGIALES EN FRANÇAIS

Suivant la logique d'une intégration linguistique en français par l'éducation, les enfants d'immigrants scolarisés en français au primaire et au secondaire devraient normalement poursuivre leurs études postsecondaires dans des établissements francophones.

Les études collégiales se font à un âge où les jeunes forment des liens sociaux qui influencent l'avenir. C'est l'âge où les plans de carrière commencent à prendre forme, celui où l'individu s'insère plus sérieusement dans des réseaux sociaux et où il vit ses premières tentatives de former un couple. Vivre cette étape de l'intégration en milieu francophone peut avoir une influence déterminante sur l'appartenance au Québec francophone dans l'avenir. En outre, les études collégiales sont l'occasion de parfaire la connaissance du français et, tout particulièrement, d'acquérir la compétence à écrire le français qui est indispensable pour occuper des postes élevés dans la fonction publique et dans nombre d'autres domaines où la communication écrite avec d'autres Québécois occupe une place importante.

Or, une proportion variant maintenant autour de 40 % de ces jeunes préfère les collèges anglophones. Cette proportion a déjà été plus élevée (Béland, 2008). Cela n'est pas sans influencer leur intégration linguistique sous différents angles.

On craint généralement que le séjour dans un collège anglophone produise un changement déterminant dans le cours de l'intégration. Plusieurs pensent que les jeunes immigrants qui font leurs études collégiales en milieu anglophone vivent une intégration au Québec anglophone et que le risque est grand qu'ils préfèrent vivre en anglais exclusivement dans leur vie d'adulte. Est-ce que la fréquentation d'un collège anglophone a cet effet d'anglicisation sur les jeunes immigrants? Il est intéressant de chercher des éléments de réponse à cette question dans la perspective de la cohésion sociale.

S'il y a effet d'anglicisation dû à la fréquentation d'un collège anglophone, on devrait constater deux phénomènes. D'abord, tous ces jeunes qui choisissent les collèges anglophones vivront exclusivement en anglais pendant leurs études. Ensuite, ils préféreront vivre exclusivement en anglais à l'âge adulte lorsqu'ils travailleront et fonderont un foyer.

Nous n'avons certes pas en main toutes les données qui permettent de confirmer ou d'infirmer l'existence ces deux phénomènes. Des recherches sont nécessaires à ce sujet. Une recherche novatrice (IRFA, 2010) présente quelques données utiles. Elle montre que 40 % des allophones qui fréquentent un collège anglophone font le plus souvent usage du français dans les commerces. Cette proportion est la même pour la langue principale qu'ils utilisent au travail. Voilà une première et importante information à prendre en compte : un nombre élevé de ces jeunes ont des interactions sociales dans la société francophone en priorité. Nous en inférons qu'ils apprennent l'anglais dans le cours de leurs études, mais que leur vie en dehors du collège ne se mène pas exclusivement en anglais, au contraire. Il n'y a pas anglicisation dans ce cas.

Par ailleurs, cette même étude révèle qu'un grand nombre de jeunes immigrants qui choisissent les collèges anglophones viennent d'un milieu déjà anglicisé. Dans 39,3 % des cas, la langue parlée à la maison par les allophones fréquentant les collèges anglophones est l'anglais; c'est le français dans 4,4 % des cas seulement, et seuls 15,4 % de ces jeunes fréquentent des cercles d'amis francophones. Le français est presque absent de leur consommation de produits culturels. Nous en inférons qu'ils sont déjà anglicisés avant les études collégiales et que ce n'est pas la fréquentation d'un collège anglophone qui produit leur préférence à vivre en anglais.

Le français qu'ils ont appris à l'école primaire et secondaire demeure pour eux une langue seconde et d'usage scolaire; en conséquence, ils estiment leurs chances de réussite meilleure dans un collège anglophone (cohésion EARC).

Les auteurs de la recherche citée ont clairement pressenti cette constatation : « [...] on ne peut déterminer à l'aide d'une simple analyse descriptive si la fréquentation d'un cégep est la cause ou la conséquence de l'adoption des comportements linguistiques observés par l'ECLEC [Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial]. Il est probable que les étudiants déjà anglicisés optent naturellement pour le cégep anglais. En somme, la fréquentation du cégep anglais apparaît soit carrément anglicisante, c'est-à-dire qu'elle favorise le transfert de comportements linguistiques du français vers l'anglais, ou bien elle vient simplement cristalliser l'anglicisation déjà amorcée ». La conclusion qui s'impose est que le collège anglophone est une option qui, pour 40 % des jeunes, s'inscrit normalement dans le choix que leur famille a déjà fait de vivre en anglais. En outre, ils vivent pour la plupart dans les villes bilingues de l'ouest de l'île, où ce sont les collèges anglophones qui sont les plus accessibles.

Cette étude ne fournit pas les données qui permettraient d'attester l'existence du deuxième phénomène d'anglicisation mentionné plus haut. En effet, puisque les répondants sont des jeunes qui étudient actuellement dans les collèges anglophones, les données ne peuvent pas démontrer qu'ils feront le choix de vivre exclusivement en anglais tout le reste de leur vie d'adulte.

D'un point de vue tout à fait réaliste, il est même possible de concevoir d'autres issues que l'anglicisation complète dans le cas de ceux qui viennent de milieux déjà anglicisés.

En effet, ces jeunes ne sont pas exclusivement anglophones et coupés du Québec francophone. Ils ont acquis pendant leurs études primaires et secondaires une connaissance du français qui permettra à plusieurs d'entre eux, au sortir de leurs études, de travailler dans des milieux francophones ou bilingues, particulièrement ceux où les exigences à l'égard de la maîtrise du français écrit sont moins élevées, et donc de s'insérer dans des réseaux sociaux francophones autant qu'anglophones, ce qui est à l'avantage de la cohésion sociale (IRS). Il est certain qu'un bon nombre d'entre eux devront le faire, à défaut de pouvoir trouver un emploi dans les milieux exclusivement anglophones, lesquels ne sont pas les plus nombreux au Québec.

Leur compétence en anglais écrit acquise au cours des études collégiales peut constituer d'ailleurs un atout recherché pour plusieurs emplois en milieu francophone. De plus en plus nombreux sont les emplois où la communication en anglais avec l'extérieur du Québec suppose des compétences plus riches et complexes que ce qu'exigent les transactions autour de la vente ou de l'achat de biens.

On ne peut éviter de se demander si le choix d'un collège francophone est réellement une option qui s'offre à eux du point de vue de l'égalité des chances de réussite (cohésion EARC). Est-ce que les collèges francophones font tout ce qu'il faut pour attirer ces jeunes anglicisés? Vivant plus à l'aise en anglais, ces derniers peuvent craindre pour leur réussite dans les collèges francophones si les exigences relatives aux niveaux de compétence attendus en français écrit sont élevées et si peu de soutien spécial est offert pour aider les moins performants en langue écrite. C'est peut-être par défaut que certains de ces jeunes se dirigent vers l'enseignement collégial en anglais.

Si les collèges francophones pouvaient garantir leurs chances de réussite, certains de ces jeunes seraient-ils intéressés? Quelle réponse feraient-ils à une offre de soutien linguistique en français et à une modulation des exigences en langue écrite dans certaines matières où la compétence à rédiger est importante? C'est une question à laquelle il serait possible de répondre par voie d'enquête.

Si, en outre, les collèges francophones pouvaient assurer un perfectionnement de la compétence en anglais, seraient-ils encore plus attirants? Ils le seraient probablement pour le premier groupe de 40 %, ceux qui fréquentent les collèges anglophones pour perfectionner leur compétence en anglais tout en continuant à vivre leur vie en français.

Est-ce que les jeunes immigrants qui choisissent les collèges anglophones perçoivent les avantages de l'éducation supérieure en français dans le contexte du Québec? En effet, il importe de faire valoir que les études supérieures en français favorisent l'acquisition d'une compétence supérieure en langue écrite tout particulièrement, ce qui constitue la clé de l'accès à un grand nombre de postes, dans la fonction publique notamment, et pas seulement là.

Quant à ceux qui, après leurs études, choisiront de vivre dans un milieu de vie et de travail anglophone, peut-on parler d'anglicisation exclusive dans la mesure où ils conserveront leur capacité à parler français qui leur permet d'avoir des interactions sociales en milieu francophone autant qu'anglophone? Leurs interactions en français s'ajoutant aux liens qu'ils ont en milieu anglophone, ces jeunes contribuent à la cohésion sociale IRS en faisant montre d'une capacité d'entrer en relation et de nouer des liens sociaux dans une grande variété de milieux francophones et anglophones.

TROISIÈME PARTIE : INTÉGRATION LINGUISTIQUE ET COHÉSION SOCIALE AU TRAVAIL

Dans cette troisième partie, nous nous intéressons à l'intégration linguistique en français des immigrants adultes telle qu'elle est comprise dans la perspective de la cohésion sociale préconisée par l'avis du Conseil (2008).

3.1. LA RÉALITÉ LINGUISTIQUE DU MONDE DU TRAVAIL

Dans la partie du Québec où résident plus de 85 % des immigrants, soit la RMR de Montréal, les chiffres montrent que la suprématie du français est bien mince dans le monde du travail à cause de la présence constante de l'anglais dans la plupart des secteurs d'emploi. Plusieurs sources de données illustrent ce fait.

Considérons d'abord l'ensemble des travailleurs de l'île de Montréal. Les données du recensement de 2006 (Statistique Canada, 2009) révèlent que 73 % d'entre eux utilisent le français le plus souvent, ce qui implique un peu d'anglais, et que 16 % l'utilisent régulièrement, ce qui signifie beaucoup d'anglais. Seulement 38 % des travailleurs habitant l'ouest de l'île de Montréal utilisent à des degrés divers le français au travail.

Pris globalement, 24 % des anglophones utilisaient le français le plus souvent en 2006 dans la RMR de Montréal (ils étaient 28 % en 2001), et 41 % l'utilisaient régulièrement (ils étaient aussi 41 % en 2001).

Dans ce monde du travail où français et anglais se côtoient quotidiennement, les immigrants s'adaptent. Cinq cent sept mille travailleurs sont nés à l'extérieur du pays. Parmi eux, 65 % utilisent le français le plus souvent (seul ou avec une autre langue). Ils étaient 63 % en 2001.

Ceux qui déclarent l'utiliser régulièrement font 15 % du nombre, et ceux qui utilisent le français et l'anglais à égalité font 12 %.

L'anglais s'impose comme langue de travail avec le français dans plusieurs cas, même si l'on peut observer une importante diminution de son utilisation comme langue principale de travail des immigrants avec le temps. Par exemple, 47 % de la cohorte d'immigrants arrivés avant 1961 utilisent l'anglais comme langue principale de travail. Parmi ceux de la cohorte 1996-2000, ils sont 32 %, et on en dénombre 29 % parmi ceux de la cohorte 2001-2006.

La caractéristique clé de la situation linguistique dans le contexte montréalais du travail est la dualité linguistique, c'est-à-dire la coexistence de l'anglais et du français dans tous les lieux publics, presque sans répartition territoriale.

Il existe des territoires où règne un unilinguisme certain. Leur nombre est minoritaire, comme c'est le cas des grandes entreprises non certifiées qui comptent pour 20 % de toutes les grandes entreprises du Québec. On compte maintenant plus de 80 % des grandes entreprises qui satisfont aux critères de francisation, de même que les ministères, des organismes du réseau des services sociaux et de la santé, les organismes municipaux et scolaires.

Quelques recherches font déjà connaître des contraintes qui s'exercent sur l'usage des langues, surtout de l'anglais, au travail, dans les grandes entreprises comme dans toutes les autres (Moffet, Béland et Delisle, 2007).

Dans certaines situations, l'usage de l'anglais s'impose, par exemple :

- dans la communication avec les clients ou fournisseurs de l'extérieur du Québec;
- dans les échanges avec un siège social situé aux États-Unis ou au Canada.

Dans une situation d'offre de services à l'intérieur du Québec, l'obligation de parler français ou anglais peut venir de personnes qui demandent à être servies dans l'une ou l'autre langue. Il est par ailleurs connu que les personnes en position d'autorité peuvent imposer la langue de leur choix dans la communication avec des subalternes.

Il existe pourtant de nombreuses autres situations de communication au travail et surtout hors du travail où le choix de la langue de communication relève de préférences individuelles ou de groupe. Il importe de comprendre mieux ce qui explique les choix linguistiques qui sont faits dans de telles situations, car l'attachement à sa langue maternelle n'est pas toujours la motivation qui prévaut.

Le choix d'une langue dans une situation peut être inspiré par le sens que l'on attribue à l'utilisation de cette langue ou, en d'autres termes, par la motivation du locuteur à choisir telle ou telle langue.

Cette motivation peut venir, par exemple :

- de la valorisation que l'on tire du fait de parler cette langue;
- de la plus grande efficacité de la communication que l'on atteint;
- de l'aisance dans l'expression;
- de la recherche d'une plus grande proximité sociale;
- des bénéfices qui peuvent découler de l'utilisation de cette langue, etc.

Dans les commerces, les services, les activités culturelles, l'utilisation d'une langue plutôt qu'une autre est souvent l'expression de ces sources de motivation. C'est pourquoi il importe d'introduire dans les enquêtes sur les usages linguistiques des questions qui explorent quelles motivations se profilent derrière les préférences dans les usages linguistiques.

3.2. LA CHARTE A UNE PORTÉE RÉELLE QUOIQUE CIRCONSCRITE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

La relation énoncée entre l'intégration réussie au monde du travail en français et la préférence pour cette langue dans la communication publique est d'autant plus importante que la politique linguistique ne peut franchir une certaine limite dans la francisation des milieux de travail. Elle impose l'usage du français dans le commerce, les affaires, les communications. Mais elle n'interdit jamais l'usage de l'anglais, ce qui équivaut à en permettre implicitement l'usage.

Là où la politique linguistique a un rôle important, c'est dans le soutien à la francisation des entreprises. Le succès obtenu jusqu'ici dans la francisation des entreprises de cinquante employés et plus montre que des programmes peuvent être efficaces en ce sens. Nul doute qu'il est nécessaire de soutenir le travail en français dans les entreprises de quarante-neuf employés

et moins et de mettre en place des stratégies adaptées à la réalité de ces entreprises. L'avis du Conseil (2008) en fait une cible majeure de ses recommandations.

Ces stratégies ont une portée limitée pour ce qui est de contrer l'influence des variables mentionnées précédemment qui concourent à favoriser ou à imposer l'usage de l'anglais. Dans plusieurs milieux et types d'emploi, parler anglais avec la clientèle qui demande à être servie dans cette langue est courant, et c'est permis par la Charte. Pourtant, la langue utilisée dans le milieu de travail n'est pas entièrement déterminée par le service à la clientèle. La politique linguistique peut avoir une portée réelle lorsqu'il s'agit d'influencer, dans le contexte québécois, la langue des échanges entre les partenaires de travail, entre les employeurs et les employés, dans l'affichage interne, et c'est là une donnée importante pour caractériser linguistiquement un milieu de travail (CSLF, 2005). Un tel environnement linguistique contribue à créer un milieu de travail francophone, où le français est naturellement la langue prédominante des échanges.

3.3. L'INTÉGRATION RÉUSSIE AU MONDE DU TRAVAIL FRANCOPHONE : UNE ÉTAPE CRUCIALE DE L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS

Le monde du travail francophone est, d'une part, le contexte nécessaire de l'intégration linguistique en français. Une intégration réussie des immigrants à ce monde, d'autre part, est vitale pour l'épanouissement d'une société de langue française au Québec. Plus il y a d'immigrants qui s'intègrent dans ce monde, plus il y en a qui finiront par adopter le français comme langue courante au travail et dans la communication publique hors du travail. La préférence pour cette langue dépend de la compétence développée dans cette langue et de la propension à l'utiliser spontanément dans la communication courante.

Pour l'immigrant adulte, ces deux caractéristiques ne peuvent pas s'acquérir en milieu fermé, en dehors du travail, dans des cours de francisation, par exemple, ou dans la vie familiale, où sa langue d'origine demeure longtemps la langue prédominante. Même si ces cours contribuent à amorcer l'acquisition d'une compétence en français, c'est par un usage prédominant du français dans le milieu de travail que cette compétence sera réellement acquise. Comme il est maintenant reconnu que les enfants allophones qui viennent de la classe d'accueil n'ont pas besoin d'avoir acquis une compétence optimale en français, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, le milieu de l'emploi francophone ne doit pas attendre de l'immigrant qu'il se

présente pour un emploi déjà francisé et d'emblée capable de se comporter dans la communication comme les francophones. Comme l'intégration la plus rapide possible en classe ordinaire s'avère avoir une incidence majeure sur la francisation des jeunes immigrants, l'accès à un emploi dans un contexte francophone devient la clé de l'intégration linguistique en français, du point de vue de la compétence et de la préférence.

L'horizon de la cohésion sociale définie par les trois aspects que nous avons désignés donne une idée claire du processus qui doit se réaliser pour que réussisse cette intégration. La relation entre langue française et cohésion sociale se révèle sous un nouveau jour lorsqu'elle est considérée dans la perspective de la cohésion sociale. La question n'est pas seulement que le français est la clé d'accès au monde du travail francophone. C'est aussi, inversement, que l'accès et l'intégration réussie au monde du travail francophone sont des conditions de la francisation comprise comme une préférence pour le français chez l'immigrant qui apprend ou a appris aussi l'anglais.

3.4. LA COMPLÉMENTARITÉ DES TROIS ASPECTS DE LA COHÉSION SOCIALE DANS L'INTÉGRATION EN FRANÇAIS

La réussite personnelle dans l'intégration au monde du travail francophone est un processus qui comporte trois dimensions. Accéder à un bon emploi dans un milieu francophone est un pas important (cohésion EARC). Cependant, vivre au travail des relations sociales de qualité peut être déterminant pour la préférence donnée au français dans la communication publique (cohésion IRS). Des relations sociales de qualité impliquent le sentiment de partager une appartenance commune : à l'équipe de travail, au syndicat (s'il y a lieu), à l'entreprise, à un club sportif, à un club de bénévoles, etc. (cohésion AM). Ces solidarités concrètes créent un rapport de préférence avec la réalité francophone. Sans elles, il ne peut y avoir qu'une accommodation au français sans réel attachement.

3.5. L'APPUI DE LA RECHERCHE À CETTE THÈSE

La préférence des immigrants ira au français dans la mesure où la quête de la réussite personnelle coïncidera avec une affiliation réelle à des réseaux sociaux francophones au travail et en dehors du travail. Des recherches appuient cette assertion.

Comme le montre celle conduite auprès d'immigrants établis en Gaspésie (Arsenault et Giroux, 2009), les immigrants interviewés (première génération) distinguent trois niveaux dans leur intégration à leur nouveau milieu de vie :

- l'accueil d'acceptation : travail, logement, services, etc. C'est la cohésion EARC;
- l'insertion dans les réseaux sociaux qui existent dans le milieu : entraide, festivités, conversations, etc. Ce niveau est souhaité par tous. Ce sont les cohésions sociales IRS et AM, qui fait la différence entre être accepté ou non;
- les amitiés « profondes », un niveau moins facilement atteint et plus rarement recherché.

D'autres recherches ont montré que le profil linguistique à l'arrivée n'est pas le seul facteur qui influence l'intégration linguistique. Le contexte de vie à l'arrivée et les contacts avec les personnes ont des effets aussi importants sur l'orientation linguistique à long terme (Carpentier, 2004; Girard-Lamoureux, 2004; Piché, Renaud et Gingras, 2002).

Ces recherches fournissent de nombreux exemples de ce que sont les contacts qui ont des effets significatifs : la scolarisation des enfants en français; les premiers usages linguistiques avec les amis ou dans l'environnement public; la langue du premier emploi occupé.

Les résultats de telles recherches aident à comprendre que les liens sociaux que les immigrants réussissent à nouer dans leur milieu influencent réellement l'intégration linguistique.

La formation de liens sociaux est un objectif difficile à programmer dans des interventions politiques, mais elle n'en demeure pas moins essentielle. C'est vraiment là que réside la contribution des acteurs sociaux en faveur de la cohésion sociale. Le développement de ces solidarités n'est donc pas spécialement l'affaire de programmes gérés par l'État. C'est aussi la part des Québécois francophones qui se trouvent en contact avec des immigrants au travail et hors du travail.

C'est à ce point que l'on comprend que les acteurs sociaux individuels ont un rôle à jouer dans la promotion de la cohésion sociale lorsqu'ils participent directement aux interactions avec les immigrants, car la création de liens sociaux dépend largement d'eux.

3.6. LES CONDITIONS D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE AU MONDE DU TRAVAIL FRANCOPHONE

On a privilégié pendant un temps et encore maintenant une vision unidirectionnelle selon laquelle la formation à l'emploi des immigrants à leur arrivée leur assure l'accès au monde du travail.

Compétence en français + formation à l'emploi → accès égal au monde du travail

L'intitulé d'un document du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2008a) qui comporte comme sous-titre *Franciser plus. Intégrer mieux* en témoigne. Cette vision est certainement vraie, car une initiation à la langue française pour les immigrants allophones ou anglophones est essentielle. Mais elle demeure incomplète à deux égards.

D'abord, une partie seulement des enjeux de l'intégration au travail sont touchés par la francisation. Les services de ce ministère ont bien compris que l'adaptation au monde du travail exige plus que la connaissance du français. C'est une constatation qui s'impose de plus en plus, et plusieurs programmes de ce ministère et de celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale préparent les immigrants au marché du travail.

Plus précisément, tous ces organismes offrent deux types principaux de formations : la préparation à l'emploi (telles les formations d'appoint, l'information relative au marché du travail, la francisation) et des services d'aide à l'insertion professionnelle (préparer un curriculum vitæ, passer une entrevue d'embauche, participer à des ateliers de recherche d'emploi, obtenir des stages professionnels) (Lenoir-Achdjian et al., 2009). Dans une approche unidirectionnelle, on peut dire que le besoin d'accompagner les immigrants dans leur recherche d'emploi est maintenant assumé, bien que les ressources qui y sont consacrées ne suffisent pas.

En deuxième lieu, l'approche unidirectionnelle ne s'avère pas toujours opérante parce que les difficultés d'insertion professionnelle viennent de ce que le monde du travail ne se montre pas toujours disposé à intégrer la main-d'œuvre immigrante (Chicha et Charest, 2008). Ce qui n'est pas vrai seulement dans le monde francophone. Des améliorations sont nécessaires sur plusieurs points.

Une première source de difficulté bien connue est la reconnaissance des diplômes étrangers et de l'expérience de travail acquise à l'étranger. Le problème de la non-reconnaissance des diplômes se pose partout au Canada, comme le démontre l'étude de Houle et Yssaad (2010) réalisée à partir des données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada menée de 2001 à 2005.

Parmi l'énorme quantité de données fournies par cette étude, nous nous arrêtons à l'état de la situation après quatre ans pour le groupe d'immigrants arrivés en 2001 suivi par l'étude.

Au-delà de la comparaison des provinces, qui ne manque pas d'intérêt, il faut se pencher sur les chiffres révélant le taux de reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail. Dans le meilleur cas, la région de l'Atlantique, 59 % des immigrants obtiennent la reconnaissance d'un diplôme acquis à l'étranger, alors qu'en Ontario, le taux est de 32 % et que là où il est le plus faible, en Colombie-Britannique, il est de 23 %. Le Québec se trouve dans le bas de la distribution avec 28 %.

L'expérience de travail acquise à l'étranger obtient une meilleure reconnaissance de la part des employeurs. En Ontario, l'expérience de travail de 47 % des immigrants a été reconnue. Au Québec, le pourcentage de 32 % est le plus faible au Canada.

L'étude citée met de telles constatations en rapport avec plusieurs variables, ce dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Il n'en découle pas que ces taux de reconnaissance pourraient être de 100 %, car plusieurs considérations entrent en ligne de compte dans le processus de reconnaissance. Il faut cependant admettre que les pourcentages sont peu élevés au regard du pourcentage de ces immigrants qui possèdent un diplôme (62,5 %) et de l'expérience de travail (72,5 %).

Les aléas de la reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail ne sont pas la seule difficulté. Il y a aussi bien sûr la connaissance des langues. Les exigences à cet égard varient selon le type d'emploi. Certains ne demandent qu'une connaissance de la langue orale, mais d'autres exigent la maîtrise de la langue écrite. Et ce n'est pas tout. Un grand nombre des études sur les problèmes d'intégration des immigrants au monde du travail émettent l'hypothèse que la discrimination serait présente dans plusieurs cas, c'est-à-dire le refus d'accorder un emploi à un immigrant pour des raisons liées à sa différence ethnique et culturelle.

Une étude récente (Boulet et Boudarbat, 2010) attire l'attention sur un phénomène étonnant. Cette étude porte sur des immigrants détenteurs d'un diplôme postsecondaire obtenu à la suite d'études faites au Canada, qui sont donc des cas où le problème de reconnaissance des diplômes ne se pose pas. Dans la population étudiée, « les immigrants arrivés avant l'âge adulte ont plus facilement accès à l'emploi que ceux arrivés à l'âge adulte. De plus, ils occupent un emploi permanent et à temps plein dans une proportion comparable à ce que l'on observe chez les Canadiens de naissance, et ont un salaire horaire également comparable à ces derniers. Par contre, leur emploi est moins souvent en lien avec leur programme d'études. Pour ce qui est des immigrants arrivés à l'âge adulte, ceux-ci trouvent plus difficilement un emploi et leur salaire moyen est inférieur comparativement aux Canadiens de naissance. Néanmoins, une fois qu'ils ont un emploi, celui-ci est plus souvent permanent, à temps plein et lié à leur programme d'études ». Ce phénomène se produit davantage au Québec que dans les autres provinces canadiennes. Toutefois, à l'avantage du Québec, les auteurs constatent que c'est la province où l'écart salarial est le moins grand entre les immigrants arrivés à l'âge adulte et les Canadiens de naissance.

La réticence d'employeurs à offrir un emploi qualifié et durable à des immigrants qui possèdent la qualification requise, mais une identité ethnique et culturelle différente et plus reconnaissable parce qu'ils ont immigré à l'âge adulte, est une source de difficultés que des recherches récentes ont bien montrée.

Un exemple significatif est le cas des immigrants venant du Maroc et de l'Algérie étudié récemment par Lenoir-Achdjian *et al.* (2009). Ces immigrants qui sont pourtant de langue maternelle ou seconde française à l'arrivée éprouvent de nombreuses difficultés dans leur accès au travail.

Leur cas est significatif parce que, par leur nombre, les immigrants du Maroc sont au premier rang et ceux d'Algérie au troisième rang des immigrants admis au Québec (MICC, 2008a). Ils ne sont pas si nombreux à ne connaître que le français (37,1 % des Marocains et 48,4 % des Algériens). Les autres connaissent aussi l'anglais.

Le taux de chômage chez les immigrants de ces deux pays est trop élevé : 17,5 % (Marocains) et 27,2 % (Algériens) en 2001. Chez ceux qui sont arrivés depuis cinq ans et moins, ce taux va jusqu'à 36 % (Marocains) et 35 % (Algériens).

Les chercheurs ont interrogé vingt-deux personnes d'origine maghrébine en recherche d'emploi : dix originaires du Maroc et douze de l'Algérie, de même que quinze intervenants travaillant auprès de cette clientèle, en majorité des hommes ayant immigré depuis moins de trois ans et pour la plupart hautement qualifiés.

Tous les chercheurs d'emploi interviewés éprouvent toutes sortes de difficultés à trouver un emploi à la hauteur de leur compétence. Tous conviennent des difficultés qu'ont les Maghrébins à faire reconnaître par les employeurs québécois leurs diplômes et leur expérience de travail acquis à l'étranger. Plusieurs ont aussi parlé des barrières qui empêchent les chercheurs d'emploi de se joindre à un ordre professionnel ou de pratiquer un métier réglementé.

Les intervenants rencontrés par les chercheurs analysent le succès ou l'échec de l'insertion professionnelle des immigrants en général — et des Maghrébins en particulier — en fonction de leur capacité individuelle à approcher le marché de l'emploi et à mettre leurs compétences en valeur. On constatera la prédominance d'une vision unidirectionnelle dans ces propos qui font porter tout le poids de l'adaptation au chercheur d'emploi. Mais les auteurs de la recherche pensent que cette vision ne capte pas toute la complexité des choses et que l'explication ne réside pas seulement dans ces capacités individuelles. L'ouverture du monde du travail, surtout francophone dans ce cas, à ces candidats est marquée d'une réticence à attribuer un emploi tout court ou à accepter ces candidats dans des postes qualifiés.

La reconnaissance des diplômes n'est donc pas le seul obstacle. La dimension IRS de la cohésion sociale est aussi en cause ici : les interactions sociales qui créent des liens sociaux. La réticence à accepter des personnes de culture différente comme partenaires dans l'équipe de travail peut être en cause dans plusieurs cas. Serait-ce davantage le cas dans les petites et moyennes entreprises, où l'embauche se fait de bouche à oreille? Comment comprendre, sinon, que les immigrants originaires de pays anglo-saxons (Royaume-Uni, États-Unis) sont beaucoup plus nombreux à voir leur expérience de travail et leur diplôme reconnus au Canada que ceux qui viennent d'autres parties du monde, comme le révèlent les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada? La plus grande proximité culturelle recèle certainement une partie de l'explication.

Le rapport de la commission Bouchard-Taylor (Bouchard et Taylor, 2008) aborde la question de la discrimination de façon très explicite. Il consacre aux difficultés d'insertion professionnelle de certaines catégories d'immigrants un chapitre entier (chapitre XI).

D'entrée de jeu, la présence présumée de la discrimination est introduite par une définition du phénomène : « La discrimination consiste dans le traitement inéquitable de certaines personnes ou groupes sociaux en prenant prétexte de certaines caractéristiques personnelles, sur la base de critères interdits par la loi. Elle découle, notamment, du racisme et de l'ethnisme » (p. 221).

La disparité entre le taux de chômage des immigrants et celui des natifs est clairement mise en évidence : « Parmi les immigrants âgés de 25 à 54 ans et établis depuis moins de cinq ans au Québec, le taux de chômage est près de trois fois supérieur à celui des natifs. Pour les immigrants du même groupe d'âge qui vivent depuis cinq à dix ans au Québec, le taux de chômage demeure plus de deux fois supérieur. Dans cette même catégorie d'immigrants, on compte en proportion presque deux fois plus de chômeurs à Montréal qu'à Toronto. » L'étude de Chicha et Charest (2008) est citée à l'appui de cette assertion.

Le rapport nomme certaines catégories d'immigrants qui sont plus affectées que d'autres par le chômage : « Ainsi, les immigrants de 25 à 54 ans nés en Afrique et établis au Québec depuis moins de cinq ans avaient en 2006 un taux de chômage de 27,1 %, soit plus de 4 fois supérieur à celui des Québécois nés au Canada (6,3 %) et les immigrants de longue date (établis au Québec depuis dix ans et plus) avaient un taux de chômage encore 1,6 fois supérieur. Près de 30 % des immigrants établis au Québec depuis moins de dix ans sont nés en Afrique » (p. 225).

Les causes de cet état des choses sont nombreuses et ne sont pas toutes, loin de là, des faits de discrimination. La discrimination apparaît en effet, dans le rapport, comme un facteur explicatif possible parmi une longue liste : « délai d'adaptation, résistance à reconnaître la formation et l'expérience acquises à l'étranger [...], problème de langue, conditions trop sévères régissant l'accès aux métiers et aux professions réglementés, profils de compétence qui ne correspondent pas aux besoins des employeurs, concentration excessive des nouveaux arrivants dans la région de Montréal, précarisation générale de l'emploi, faiblesse des réseaux sociaux chez les immigrants, les barrières culturelles à l'embauche et, enfin, des pratiques discriminatoires qui s'exercent surtout à l'endroit des groupes racisés (les immigrants venus d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine) » (p. 221).

Le rapport veut sensibiliser au cas des femmes musulmanes en tant que victimes possibles de discrimination, en particulier celles qui portent le foulard, à cause de la stigmatisation dont elles sont la cible dans une partie de l'opinion publique : « C'est là, selon de nombreux témoignages, une cause importante d'échec dans les démarches d'embauche. La déqualification professionnelle — et la disqualification sociale qui l'accompagne — frappe ici encore plus fortement peut-être. Les données du recensement de 2006 montrent que le taux de diplomation universitaire est de 24,4 % chez l'ensemble des femmes immigrées. On est ici bien au-delà de la moyenne québécoise qui est de 16,5 %. Parmi toutes ces femmes qui vivent une déqualification, près de trois sur dix possèdent un diplôme universitaire » (p. 228).

Les recherches et documents sur lesquels se base le rapport de la commission Bouchard-Taylor ne sont pas des dossiers révélant des cas de discrimination avouée ou des pratiques discriminatoires observées directement. Là aussi, la présence délétère de la discrimination envers certaines minorités plus vulnérables demeure une inférence, en partie basée sur les disparités révélées par des chiffres comme ceux que nous avons cités, et appuyée par des témoignages entendus par la Commission. Bien entendu, parmi la variété des causes qui rendent l'insertion professionnelle plus difficile, plusieurs n'ont rien à voir avec la discrimination même si elles frappent davantage les populations immigrantes « visibles ». Mais les disparités dans les taux d'insertion professionnelle de ces catégories de la population ne peuvent pas être ignorées sans y regarder de plus près. Les données citées signalent des écarts importants qui à tout le moins nous obligent à prêter attention à l'interaction entre deux aspects de la cohésion sociale dans l'intégration au monde du travail :

Accès égal (cohésion EARC) ↔ liens sociaux (cohésion IRS)

Ce qui se lit comme suit : les conditions qui assurent un accès égal des personnes immigrantes à l'emploi (langue, qualification) et l'acceptation sociale de ces personnes comme partenaires de l'équipe de travail assurent de façon complémentaire l'intégration au travail.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a démontré que cette problématique est maintenant bien connue des dirigeants des programmes d'intégration des immigrants. La parution en 2008 du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 en témoigne. Le document qui expose cette politique porte comme titre : *La diversité : une valeur ajoutée*. La lutte contre la discrimination et le

racisme est la cible principale visée. Nous assistons peut-être à la fin de la prévalence d'une vision unidirectionnelle où l'adaptation au monde du travail est la responsabilité entière de l'immigrant. Elle cède la place à la vision bidirectionnelle que suggère la prise en compte de la cohésion sociale.

Nous pouvons conclure cette partie en soulignant que, puisque l'intégration en français est tributaire de l'intégration au monde du travail francophone, toute action qui vise à aplanir les obstacles à l'insertion professionnelle a une incidence bénéfique sur l'intégration des immigrants à la société québécoise francophone. Ces obstacles sont bien connus, comme le démontre le parcours de la recherche récente sur l'intégration au monde du travail francophone. Ils ne sont pas insurmontables lorsque les actions à entreprendre sont bien ciblées. Dans l'avis du Conseil (2008), les recommandations portent à juste titre sur une diversité d'actions visant l'aplanissement de ces obstacles.

QUATRIÈME PARTIE : L'ÉTAT DE LA PRÉFÉRENCE DES IMMIGRANTS POUR LA LANGUE FRANÇAISE

En général, un plus grand nombre d'immigrants manifestent une préférence pour le français. Cependant, la prédominance du français sur l'anglais est faiblement marquée, et les pourcentages d'immigrants accordant leur préférence au français sont inférieurs au pourcentage des francophones de la population générale, que ce soit dans l'ensemble du Québec ou dans la RMR de Montréal.

C'est bien ce que révèlent les chiffres disponibles (OQLF, 2008). Les immigrants de langue maternelle anglaise sont ceux qui sont les moins disposés en ce sens. Ils sont très nombreux à préférer l'anglais dans la communication publique (75,1 %). Seulement 15,2 % utilisent le français de préférence, et 8,7 % utilisent les deux langues.

Les immigrants de langue maternelle française présentent un portrait inverse. Ils sont nombreux à utiliser principalement le français (79,5 %); à peine 10,3 % utilisent l'anglais et 9,1 %, les deux langues.

Dans la communication publique hors du travail, 43,5 % des immigrants habitant dans la RMR de Montréal préfèrent le français, 37 %, l'anglais, et 20 %, les deux langues.

Pour l'éducation primaire et secondaire (Paillé, 2007), les écoles francophones accueillent plus de 80 % des enfants de langue maternelle tierce en 2006-2007. Au collégial, en 2001, 54 % des étudiants immigrants fréquentaient les collèges francophones; ils étaient 64,7 % en 2006-2007. Un peu plus de 50 % choisissent les universités francophones.

Dans la consommation de produits culturels, la lecture de quotidiens francophones est prédominante chez les immigrants, et ils assistent à des spectacles francophones deux fois plus souvent qu'à des spectacles anglophones.

Même si ces chiffres ne révèlent qu'une mince prédominance du français, il faut constater qu'il y a eu un progrès dans l'intégration des immigrants en français en trente ans, même s'il y a certainement place à la croissance.

La prise en compte de la cohésion sociale montre une voie à suivre pour favoriser cette amélioration. Elle ouvre la perspective sur des objectifs et des moyens orientés vers la justice sociale (cohésion EARC) et vers une intégration qui fait sa part à la convivialité (cohésion IRS). Elle infuse le souci de favoriser l'appartenance aux collectivités locales et, pourquoi pas, à la collectivité nationale (cohésion AM), ce qui exige une conception de l'identité québécoise qui puisse coexister avec les identités particulières. On peut penser en ce sens à une identité composée des quatre aspects suivants (Simard, 2005) :

- une langue civile française;
- le territoire et son paysage naturel et aménagé;
- les institutions et les valeurs qui les fondent (en constante redéfinition);
- l'histoire du Québec qui rend compte de l'apport de toutes les composantes de la société.

CONCLUSION

Nous espérons avoir montré que les politiques et programmes favorisant la cohésion sociale comme nous l'avons définie peuvent avoir un apport important au soutien du français.

Une grande part de la recherche d'une meilleure cohésion sociale relève de programmes visant des aménagements structurels en faveur de l'égalité, mais elle fait appel aussi à des dispositions des acteurs sociaux, en l'occurrence les Québécois de vieille ascendance, dans leurs relations avec les nouveaux arrivants et les anglophones. Ce point est bien mis en évidence par Dufour (2008).

L'horizon de la cohésion sociale dans l'intégration linguistique des immigrants oblige à voir l'intégration linguistique comme corrélative d'une intégration socioéconomique réussie, celle qui réalise les aspirations des immigrants à une vie meilleure. De même que pour les jeunes, il faut que l'éducation en français soit une clé d'intégration pleine et entière à la société, non seulement sur le plan de la réussite socioéconomique, mais aussi sur celui de la vie sociale et culturelle.

Ainsi, la suprématie du français dans la société québécoise et, conséquemment, la longue durée d'une société francophone en Amérique du Nord, apparaissent corrélatives d'une politique d'intégration des immigrants qui vise plus que la simple francisation. En fait, il apparaît qu'en misant sur des leviers qui sont susceptibles de contribuer à la cohésion sociale, on augmente les chances que le français soit gagnant dans la concurrence qu'il subit en régime de dualité linguistique. Ce qui revient à dire que l'attachement au français est un puissant incitatif à la promotion de politiques et de programmes qui favorisent la cohésion sociale.

On ne peut que souhaiter que l'attachement au français ait un tel effet. Mais il est bien évident que ce n'est pas et ne doit pas être le seul incitatif à l'instauration de conditions qui favorisent une intégration égalitaire et réussie des minorités dans la vie sociale et culturelle. Il est évident aussi que les succès en ce sens ne se mesurent pas seulement en termes de prédominance du français.

Les sociologues critiques de la cohésion sociale en général n'ont pas particulièrement en vue le sort du français dans la société québécoise. Ils rendent explicites les enjeux importants qui sont inhérents à la recherche de la cohésion sociale. Ils critiquent même des illusions qui circulent sous son couvert. Comme le fait Helly (2002), ils se questionnent sur l'efficacité réelle, pour le bien d'une société, de certaines des idées rattachées à la cohésion sociale. Ainsi, l'égalité d'accès sans égalité des conditions peut demeurer une égalité formelle, mais non réelle (Bernard, 1999). En outre, ce n'est pas dans tous les cas que les liens sociaux qui se créent dans les interactions sociales favorisent des relations égalitaires. Les liens sociaux peuvent être inégalitaires, discriminatoires, et contribuer à maintenir des inégalités. Enfin, l'appartenance aux communautés locales, aux groupes proches, ne garantit pas à tout coup un attachement à la société. Elle peut conduire au sectarisme et à la protection d'intérêts de groupes contre l'intérêt général. Cependant, il n'en va pas inéluctablement ainsi, et il est certain, comme nous l'avons dit tout au long de ce texte, que ce ne sont pas là les objectifs visés par l'intégration linguistique des immigrants dans une perspective de cohésion sociale.

La vision qu'expriment les critiques de la cohésion sociale nous porte à admettre qu'elle n'est pas définie pour régler dans son ensemble le fonctionnement des sociétés, surtout parce qu'elle ne prend pas explicitement en compte le caractère structurel des inégalités socioéconomiques, d'une part, ni le caractère inéluctable de la lutte politique en tant que processus démocratique pour pallier ces inégalités, d'autre part. Cela relève de la discussion sur le fonctionnement des sociétés en général.

Ces critiques ne doivent pourtant pas masquer le fait qu'un objectif de cohésion sociale peut insuffler des idées fécondes dans la réflexion sur l'intégration des minorités immigrantes. D'abord, elle sensibilise aux problèmes que peut causer l'inégalité d'accès à l'éducation et au travail et pousse à soutenir les politiques publiques qui peuvent contribuer à la réduction des inégalités : « lutte crédible contre les discriminations, [...] politiques ouvertes d'immigration, notamment d'asile politique, programmes suffisants d'insertion linguistique, validation équitable des diplômes et des expériences de travail à l'étranger, conditions d'acquisition de la citoyenneté » sont les politiques que Helly (2002) considère comme favorables à l'établissement d'une relation de confiance entre citoyens nouveaux et anciens. Plusieurs recommandations du Conseil (2008) vont dans ce sens.

Ensuite, en plaçant la visée sur les liens sociaux et un sentiment partagé d'appartenance au milieu, sans prôner un communautarisme forcé ou un nationalisme d'embrigadement, l'objectif de cohésion sociale met l'accent sur des processus sociaux qui favorisent de façon importante l'intégration sociale des nouveaux arrivants dans leur société d'accueil. L'intégration y est vraiment abordée d'abord comme une problématique sociale et économique. La dimension identitaire ne vient pas en priorité, elle est située dans le prolongement du développement d'un sentiment d'appartenance qui découle du premier attachement au milieu le plus proche. L'attachement qui est lié à un sentiment d'appartenance à la collectivité nationale dans son ensemble se développe dans une phase ultérieure, pas pour tous, à condition que l'identité de cette collectivité puisse être endossée par des personnes qui veulent aussi conserver une part de l'identité culturelle avec laquelle ils sont arrivés dans leur pays d'accueil.

BIBLIOGRAPHIE

- ARSENAULT, S., et I. GIROUX (2009). *Immigrer en Gaspésie : s'installer pour y rester?* Rapport de recherche pour la Fondation communautaire Gaspésie-Les Îles.
- BEAUBAIS, C., et J. JENSON (2002). *Social Cohesion: Updating the State of the Research*, Ottawa, Canadian Policy Research Networks (CPRN discussion paper no. F/22).
- BÉLAND, P. (2008). *Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- BERNARD, P. (1999). « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques*, n° 41, p. 47-59. Disponible en ligne : <http://id.erudit.org/iderudit005057ar>.
- BOUCHARD, G., et C. TAYLOR (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation*, Québec, Gouvernement du Québec. Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- BOULET, M., et B. BOUDARBAT (2010). *Un diplôme postsecondaire canadien : Un tremplin vers des emplois de qualité pour les immigrants?*, Montréal, Institut de recherche sur les politiques publiques (Études IRPP, n° 8).
- CARPENTIER, A. (2004). *Tout est-il joué avant l'arrivée? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez des immigrants allophones arrivés au Québec adultes*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- CHICHA, M.-T., et É. CHAREST (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux*, Montréal, Institut de recherche sur les politiques publiques (Choix IRPP, vol. 14, n° 2).
- CORBEIL, J.-P., B. CHAVEZ et D. PEREIRA (2010). *Portrait des minorités de langue officielle du Canada : les anglophones québécois*, Ottawa, Statistique Canada.
- DUFOUR, C. (2008). *Les Québécois et l'anglais*, Montréal, Les Éditeurs réunis.
- GIRARD-LAMOUREUX, C. (2004). *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- HELLY, D. (2002). « Les limites de la notion de cohésion sociale », *Tocqueville Review/Revue Tocqueville*, vol. 23, n° 1, p. 73-101.
- HOULE, R., et L. YSSAAD (2010). *Reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger des immigrants*, Ottawa, Statistique Canada (Perspective, septembre 2010).
- JENSON, J. (1998). *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.

- INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE FRANÇAIS EN AMÉRIQUE (2010). *Le choix anglicisant. Une analyse des comportements linguistiques des étudiants du collégial sur l'île de Montréal*, Montréal, L'Institut.
- INSTITUT MISSISQUOI (2001). « L'Institut Missisquoi diffuse de l'information sur les perceptions des francophones du Québec à l'endroit des anglophones », [Communiqué], [En ligne].
- KEARNS, A., et R. FORREST (2000). « Social Cohesion and Multilevel Urban Governance », *Urban Studies*, vol. 37, n^{os} 5-6, p. 995-1017.
- LENOIR-ACHDJIAN, A., et al. (2009). *Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec*, Montréal, Institut de recherche sur les politiques publiques (Choix IRPP, vol. 15, n^o 3).
- MCANDREW, M., et al. (1999). *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire*, [Montréal, Immigration et Métropoles]. Rapport de recherche présenté au ministère de l'Éducation, au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au Conseil de la langue française.
- MCANDREW, M. (2010). *Les majorités fragiles et l'éducation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- MOFFET, V., N. BÉLAND et R. DELISLE (2007). *Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec : quelle place pour le français?*, Québec, Office québécois de la langue française (Suivi de la situation linguistique, étude 10).
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008). *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec*, Québec, L'Office.
- PAGÉ, M., B. CÔTÉ et J.-C. LASRY (2006). *Les contacts entre adolescents francophones et anglophones dans l'île de Montréal*, [Présentation au Colloque du CEETUM *La diversité linguistique à l'école et en société : nouveaux défis pour la recherche*, Montréal, février 2006].
- PAILLE, M. (2007). *Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec*, www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-Paille-Michel.pdf. Rapport remis à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- PICHÉ, V., J. RENAUD et J. GINGRAS (2002). « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale », *Population*, vol. 51, n^o 1, p. 63-89.
- QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK (2009). *Créer des espaces pour les jeunes Québécois et Québécoises : orientations stratégiques à l'intention des jeunes d'expression anglaise du Québec*, Montréal, Quebec Community Groups Network.
- QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2008). *Le français, langue de cohésion sociale. Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec.

- QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE (2005). *Le français, langue normale et habituelle du travail. Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2008a). *Pour enrichir le Québec : Franciser plus. Intégrer mieux. Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants*, Québec, Le Ministère.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2008b). *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
- ROSSELL, J. (2006). *Les usages linguistiques des jeunes immigrants fréquentant les écoles secondaires de Montréal*, [Présentation au Colloque du CEETUM *La diversité linguistique à l'école et en société : nouveaux défis pour la recherche*, Montréal, février 2006].
- SIMARD, J.-J. (2005). *L'éclosion*, Québec, Septentrion.
- STATISTIQUE CANADA (2009). *L'utilisation des langues en milieu de travail au Canada, Recensement de 2006*.

**Conseil supérieur
de la langue
française**

Québec 

800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

www.cslf.gouv.qc.ca